

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016 D-2016/526

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET.

Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13; Mr Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h

Excusés:

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la Ville de Bordeaux et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde. Décision. Autorisation de signer

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'accueil et l'épanouissement de l'enfant, sa socialisation, son ouverture culturelle et son éducation constituent des priorités de la Ville de Bordeaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ambitieux, Bordeaux s'est appuyée sur un partenariat solide et constant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF), notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le Contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Dans cette perspective, la Ville de Bordeaux s'est engagée en signant, suite à la délibération 2015/661 du 15 décembre 2015, le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018. Ce contrat Enfance Jeunesse permet de conclure des avenants qui prennent en compte les nouveaux projets de la Ville.

S'agissant de la petite enfance, les actions nouvelles éligibles à un financement supplémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales représentent un montant de 270 458 euros et concernent les créations de places et les actions suivantes :

- Multi accueil Eden Art : création de 32 places supplémentaires, août 2016,
- Multi accueil Babilou, Bassins à Flots : réservation 25 places supplémentaires, novembre 2016,
- LAEP "la Parentèle": Revalorisation des modalités de prise en compte du nombre d'heures d'ouverture au public et d'heures d'organisation, janvier 2016,
- 1,5 poste de coordination petite enfance, janvier 2016.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse avec Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et à encaisser les recettes correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant Prestation de service Contrat enfance et jeunesse Bordeaux - Petite enfance 2016

Entre:

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, dont le siège est situé Place Pey-Berland – 33077 BORDEAUX Cedex

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s) ».

Et:

La Caisse d'allocations familiales de la Gironde, représentée par son directeur, Monsieur Christophe DEMILLY, dont le siège est situé rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention « 201500508 » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

Article 2

L'article « 5-2 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

« 5-2 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la

présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ciaprès :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,2513 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

Article 3: INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(ses) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 4 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Bordeaux, le 28 octobre 2016, en 3 exemplaires originaux

La Caf,	Le Partenaire,
M. Christophe DEMILLY	M. Alain JUPPE
Directeur de la Caf	Maire de la Ville de Bordeaux

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Tableau récapitulatif financier Global

Contrat: 201500508 MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE 3G

Date d'effet : 01/01/2015

Module : MAIRIE DE BORDEAUX VOLET ENFANCE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches familiales	MICRO CRECHE GEORGES MANDEL	13 344,67	13 344,67	13 344,67	13 344,67	53 378,68
		Crèches parentales	MICRO CRECHE LUCILANN	28 307,71	28 307,71	28 307,71	28 307,71	113 230,84
		Lieux accueil enfants parents	LAEP AGEP BACALAN	0,00	7 421,21	7 421,21	7 421,21	22 263,63
			LAEP AGEP GRAND PARC	843,96	2 025,60	2 025,60	2 025,60	6 920,76
			LAEP APEEF BASTIDE	0,00	4 007,46	4 007,46	4 007,46	12 022,38
			LAEP APEEF CAUDERAN	0,00	4 007,46	4 007,46	4 007,46	12 022,38
		Ludothèque	LUDOTHEQUE BERGES DU LAC	10 819,21	10 819,21	10 819,21	10 819,21	43 276,84
		Relais assistants maternels	RAM BORDEAUX MARITIME	11 474,33	11 474,33	11 474,33	11 474,33	45 897,32
		Multi accueil	M ACC ALEMA SABLIERES	79 644,51	79 644,51	79 644,51	79 644,51	318 578,04
			M ACC BRIN D EVEIL MSA	69 790,77	69 790,77	69 790,77	69 790,77	279 163,08
			M ACC CANAILLOUS CITE RENARD	3 896,36	11 807,14	11 807,14	11 807,14	39 317,78
			M ACC CANAILLOUS TER ARMAGNAC	61 981,21	61 981,21	61 981,21	61 981,21	247 924,84
			M ACC CAPUCINE OCCASIONNEL	0,00	0,00	0,00	57 151,98	57 151,98
			M ACC CARLE VERNET REGULIER ET OCCASIONNEL	60 683,52	60 683,52	60 683,52	60 683,52	242 734,08
			M ACC D3	214 145,05	214 145,05	214 145,05	214 145,05	856 580,20
			M ACC DR LARRALDE	214 144,92	214 144,92	214 144,92	214 144,92	856 579,68
			M ACC GEORGE V	37 866,66	37 866,66	37 866,66	37 866,66	151 466,64
			M ACC L'ILE AUX OISEAUX	40 603,02	40 603,02	40 603,02	40 603,02	162 412,08
			M ACC LA BERGE DU LAC	188 122,44	188 122,44	188 122,44	188 122,44	752 489,76
			M ACC LA SOURIS VERTE	11 781,01	11 781,01	11 781,01	11 781,01	47 124,04
			M ACC LE JARDIN D'HORTENSE	54 625,39	54 625,39	54 625,39	54 625,39	218 501,56
			M ACC LE PTIT CAMPUS	30 209,12	30 209,12	30 209,12	30 209,12	120 836,48
			M ACC LES CALINS D ORME	53 641,37	53 641,37	53 641,37	53 641,37	214 565,48
			M ACC LES ENFANTS D OSIRIS	78 886,31	78 886,31	78 886,31	78 886,31	315 545,24
			M ACC LES ENFANTS D OSIRIS 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			M ACC LUCILANN	63 511,66	63 511,66	63 511,66	63 511,66	254 046,64
			M ACC MAISON BLEU RUSSELLE	7 578,80	94 734,97	94 734,97	94 734,97	291 783,71
			M ACC MALBEC	85 596,19	85 596,19	85 596,19	85 596,19	342 384,76
			M ACC MIRASSOU	43 494,11	43 494,11	43 494,11	43 494,11	173 976,44
			M ACC NUAGE BLEU	17 751,48	17 751,48	17 751,48	17 751,48	71 005,92
			M ACC PAIN D EPICE	58 645,79	58 645,79	58 645,79	58 645,79	234 583,16
			M ACC PETITES POUSSES DU LAC	91 386,12	91 386,12	91 386,12	91 386,12	365 544,48
			M ACC PITCHOUN BASTIDE	63 939,57	63 939,57	63 939,57	63 939,57	255 758,28
			M ACC PITCHOUN GAMBETTA	41 869,59	41 869,59	41 869,59	41 869,59	167 478,36
			M ACC PITCHOUN QUATRE SAISONS	13 773,71	13 773,71	13 773,71	13 773,71	55 094,84
			M ACC PITCHOUN SOMME	0,00	0,00	70 667,87	214 145,05	284 812,92
			M ACC PTIT BOUT CHOU N°2	153 834,24	153 834,24	153 834,24	153 834,24	615 336,96
			M ACC QUAI DES BAMBINS	31 933,39	31 933,39	31 933,39	31 933,39	127 733,56
			M ACC STE COLOMBE REGULIER ET OCCASIONNEL	54 642,36	54 642,36	54 642,36	54 642,36	218 569,44
			M ACC TOURNY QUAY	0,00	86 676,24	86 676,24	86 676,24	260 028,72
			M ACC TRALALAYRES	38 209,36	38 209,36	38 209,36	38 209,36	152 837,44
			M ACC UNION ST BRUNO	2 581,98	2 581,98	2 581,98	2 581,98	10 327,92
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE 2015	186 623,68	0,00	0,00	0,00	186 623,68
			COORDINATION ENFANCE : A COMPTER DE 2016	0,00	264 904,20	264 904,20	264 904,20	794 712,60
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		2 220 183,57	2 496 825,05	2 567 492,92	2 768 122,08	10 052 623,62

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP APEEF J E V	4546,25	4546,25	4546,25	4546,25	18185,00
		_	LAEP LA PARENTELE	14842,30	0,00	0,00	0,00	14842,30
		Ludothèque	LUDOTHEQUE BDX NORD ET BASTIDE	31308,20	31308,20	31308,20	31308,20	125232,80
		Relais assistants maternels	RAM BASTIDE	13905,10	13905,10	13905,10	13905,10	55620,40
			RAM BDX CENTRE	12507,55	12507,55	12507,55	12507,55	50030,20
		Multi accueil	M ACC A FAULAT OCCASIONNEL	16946,91	16946,91	16946,91	16946,91	67787,64
			M ACC A FAULAT REGULIER	154763,49	154763,49	154763,49	154763,49	619053,96
			M ACC ARC EN CIEL	60776,94	60776,94	60776,94	60776,94	243107,76
			M ACC ARGENTIERS	32342,51	32342,51	32342,51	32342,51	129370,04
			M ACC BARREYRE	91950,00	91950,00	91950,00	91950,00	367800,00
			M ACC BENAUGE OCCASIONNEL	55573,96	55573,96	55573,96	55573,96	222295,84
			M ACC CANAILLOUS CITE RENARD	37994,70	37994,70	37994,70	37994,70	151978,80
			M ACC CANAILLOUS LAFFITEAU	61316,61	61316,61	61316,61	61316,61	245266,44
			M ACC CAPUCINE OCCASIONNEL	45898,96	45898,96	45898,96	45898,96	183595,84
			M ACC CARLE VERNET	0	0	0	0	0
			M ACC DES CHARTRONS OCCASIONNEL	97677,43	97677,43	97677,43	97677,43	390709,72
			M ACC DES CHARTRONS REGULIER	43158,58	43158,58	43158,58	43158,58	172634,32
			M ACC EVEILLEZ LES BEBES	81197,12	81197,12	81197,12	81197,12	324788,48
			M ACC GASPARD PHILIPPE	111913,74	111913,74	111913,74	111913,74	447654,96
			M ACC JARDIN D ENFANTS BARREYRE	62727,47	62727,47	62727,47	62727,47	250909,88
			M ACC JARDIN D ENFANTS HAUSSMANN	62140,32	62140,32	62140,32	62140,32	248561,28
			M ACC JARDIN DE LEAU VIVE	36990,68	36990,68	36990,68	36990,68	147962,72
			M ACC JEAN MARQUAUX	71258,95	71258,95	71258,95	71258,95	285035,80
			M ACC LESCALE DES BAMBINS	28620,00	28620,00	28620,00	28620,00	114480,00
			M ACC LA COCCINELLE	73010,55	73010,55	73010,55	73010,55	292042,20
			M ACC LA POUPONNIERE	47616,62	47616,62	47616,62	47616,62	190466,48
			M ACC MILLE PATTES	61573,45	61573,45	61573,45	61573,45	246293,80
			M ACC MIRASSOU	19193,76	19193,76	19193,76	19193,76	76775,04
			M ACC NUAGE BLEU	9089,89	9089,89	9089,89	9089,89	36359,56
			M ACC OCC MAISON DES ENFANTS	20688,36	20688,36	20688,36	20688,36	82753,44
			M ACC ORNANO CACHE CACHE	71474,56	71474,56	71474,56	71474,56	285898,24
			M ACC PITCHOUN BASTIDE	127370,82	127370,82	127370,82	127370,82	509483,28
			M ACC PITCHOUN CAUDERAN	204327,48	204327,48	204327,48	204327,48	817309,92
			M A CC PITCHOUN GAMBETTA	144433,97	144433,97	144433,97	144433,97	577735,88
			M A CC PITCHOUN QUATRE SAISONS	113625,78	113625,78 78576,85	113625,78	113625,78	454503,12 314307,40
			M ACC PTIT BOUT CHOUNS	78576,85		78576,85	78576,85	494660,08
			M A CC ST A LICUSTIN	123665,02 29420,24	123665,02 29420,24	123665,02 29420,24	123665,02 29420,24	
			M A CC STE COLOMBE DECLILIED ET OCCA SIONNEL	29420,24 43198,98	43198,98			117680,96 172795,92
			M ACC STE COLOMBE REGULIER ET OCCASIONNEL	43198,98 25801,83		43198,98	43198,98	
			M ACC UNION ST BRUNO MACC LA SOURIS VERTE	12081,67	25801,83 12081,67	25801,83 12081,67	25801,83 12081,67	103207,32 48326,68
			MACC LA SOURIS VERTE MACC MAISON SOLEIL	18420,95	18420,95	18420,95	18420,95	48326,68 73683,80
	Dilotaga Enfanca	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE 2015	34010,92	0,00	0,00	0,00	73683,80 34010,92
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE	COORDINA HON ENFANCE 2013	2 487 939,48	2 439 086,25	2 439 086,25	2 439 086,25	9 805 198,23
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		2401939,46	2 437 000,23	2 437 000,23	2 439 000,23	9 003 190,23
	TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT A	NTERIEUR	0	0	0	0	0

			Tableau récapitulatif financie	r Global					
		Cor	ntrat : 201500508 MAIRIE DE BORDEAU	VOLET ENF	ANCE 3G				
			Date d'effet : 01/01/20	15					
	T		Module : AVENANT 1	<u> </u>	1		1	1	1
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants paren	LAEP LA PARENTELE	0	33 809	33 809	33 809	0	101 426
		Multi accueil	MACC BABILOU BASSINS A FLOTS	0	15 119	88 937	88 937	0	192 993
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE	0	49 551	49 551	49 551	0	148 654
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	98 479	172 297	172 297	0	443 073
			Module : AVENANT EAJE C	OSIRIS I	<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>	1
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	M ACC EDEN ART LES ENFANTS D OSIR	0	73 500	147 000	147 000	0	367 501
	TOTAL	ACTION NOUVELLE		0	73 500	147 000	147 000	0	367 501

Annexe 2	2: situation	de l'offre et	perspectives	de développer	nent
----------	--------------	---------------	--------------	---------------	------

			ANN	EXE2:SI	TUATION DE	L'OFFRE	ET PERSPI	CTIVEDED	EVELOPP	EMENT						
			2015			2016			2017			2018			2019	
TYPOLOGIE	Nom action	taux occupation	Nombre unités de référence (1)		taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	^	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	_
MODULE 1 (JJ/MM/201A)																
Action nouvelle	LAEP LA PARENTELE				13	47 HEURE	S	13	347 HEURE	S	13	347 HEURE	S			
Action nouvelle	MACC BABILOU BASSINS A FLOT	S			80%	48 400	60 500	80%	48 400	60 500	80%	48 400	60 500			
Action nouvelle	COORDINATION ENFANCE					10 ETP			10 ETP			10 ETP				
MODULE 2 (JJ/MM/201A)																
Action nouvelle	M ACC EDEN ART LES ENFANTS D	OSIRIS 2			77,00%	59 629	77 440	77,00%	59 629	77 440	77,00%	59 629	77 440			
(1) cf. annexe 5.2																
(2) colonne à remp	lir uniquement lorsqu'elle correspond à	à l'année N-1	d'un avena	nt au Cej												

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

FICHE PROJET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant

DESCRIPTION						
NT .						
Nature:	Multi Accueil					
Nom de la structure :	Babilou - Bassins à Flots					
Adresse:	Rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX					
Gestionnaire:	Mairie de Bordeaux - Gestionnaire n°001					
Partenaires du Cej qui financent :						
collectivité territoriale	Nom: MAIRIE DE BORDEAUX					
collectivité territoriale	Nom:					
Pourcentages de répartition entre parte	naires du Cej retenus pour l'action :					
Nom:	% de répartition :					
Nom:	% de répartition :					

Date d'ouverture : 11/2016

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4					
	2016	2017	2018	2019					
Capacité théorique									
Nombre de jours d'ouverture	220	220	220	0					
Amplitude d'ouverture par jour	11	11	11	0					
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 420	2 420	2 420	0					
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)	25	25	25	0					
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)	60 500	60 500	60 500	0					
	Prévisions	d'activité							
Nombre d'heures enfants 0/6 ans	48 400	48 400	48 400	0					
Taux d'occupation : (%)	80,00%	80,00%	80,00%	#DIV/0!					
Dom	nées financièr	es prévisionne	lles						
Total des dépenses	412 720,00	412 720,00	412 720,00	0,00					
Total des recettes	412 720,00	412 720,00	412 720,00	0.00					
dont subvention du partenaire «»	192 500,00	192 500,00	192 500,00	00,0					
dont subvention du partenaire «»									

DESCRIPTIF DU PROJET

Annexe 3 FICHE PROJET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE d'une fonction de coordination existante maintenue ou développée DESCRIPTION Nature Personne(s) chargée(s) de la coordination Cf descriptif ci-dessous Cf descriptif ci-dessous Missions principales Partenaires du Cej qui financent : collectivité territoriale Nom: MAIRIE DE BORDEAUX - Gestionnaire 001 collectivité territoriale Nom: Pourcentages de répartition entre partenaires du Cej retenus pour l'action : Nom: % de répartition : Nom: % de répartition : ANNEE PRECEDANT LA SIGNATURE DU CEJ (soit en 2015) Nombre d'équivalents temps plein 8,50 Subvention des partenaires : 514 845,00 montant PS: Partenaire « : montant subvention : Partenaire « » : montant subvention : montant PS: Année 2 Année 3 Année 4 Année 1 2016 2017 2018 2019 Capacité théorique Nombre d'équivalents temps plein 10,00 10,00 10,00 0,00 Données financières prévisionnelles 570 929,41 605 700,00 588 057.65 0.00 Total des dépenses 570 929,41 588 057,65 605 700,00 0,00 Total des recettes 588 057,65 605 700,00 0,00 570 929.41 dont subvention du partenaire «» dont subvention du partenaire «» DESCRIPTIF DU PROJET LES POSTES DE COORDONNATEURS ONT DÉJÀ REVALORISE LORS DU RENOUVELLEMENT 2015 DEVELOPPEMENT D'1,5 ETP SUPPLEMENTAIRE A PARTIR DE 2016 1 poste de mission de coordination générale du projet en lien avec les institutions partenaires de la politique d'accueil de la petite enfance développée avec le CEJ (Béatrice Chamayou) 4 postes de coordination territoriale: ont une mission de coordination des actions municipales et associatives à l'échelle des quartiers de la ville (Montarou Stéphanie, Stchogoleff-Cognet Vanessa, Paunon Karine, Triffault Stéphanie) 1 poste de coordinatrice à l'éveil culturel (Goanac'h Mylène) 1 poste de coordination de l'Accueil et Information des Familles et Accompagnement des Professionnels de la Petite Enfance (En cours de recrutement) 1 poste de coordination Familles et Parentalité (Nathalie Roux) 1 poste de coordination pour l'accompagnement des associations et des structures en DSP (Robin Bernard) 1/2 temps de coordination de la qualité (Fontich Françoise) 1/2 temps de coordination contrats ville CAF (Diop Marianne)

Annexe 3

FICHE PROJET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE d'un nouvel LAEP

DESCRIPTION					
Nom de la structure :	LAEP LA PA	RENTELE - REVALORISATION			
Adresse:	2 rue Courpoi	n - 33100 BORDEAUX			
Gestionnaire:	MAIRIE DE B	BORDEAUX - n°001			
Partenaires du Cej qui financent :					
collectivité territoriale	Nom:				
collectivité territoriale	Nom:				
Pourcentages de répartition entre	partenaires du Ce	j retenus pour l'action :			
Nom:		% de répartition :			
Nom:		% de répartition :			
Date d'ouverture :					

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	2016	2017	2018	2019
	Capacité (théorique		
Nombre d'heures d'ouverture annuelle et heures d'organisation ⁽²⁾	1 347,00	1 347,00	1 347,00	0,00
Nombre d'agents	1,00	1,00	1,00	0,00
Equivalent temps plein	3,00	3,00	3,00	0,00
Qualifications	Psychologues	Psychologues	Psychologues	0
Doni	nées financièr	es prévisionnel	les	
Total des dépenses	251 370,00	251 370,00	251 370,00	0,00
Total des recettes	251 370,00	251 370,00	251 370,00	0,00
dont subvention du partenaire «»	212 396,92	212 396,92	212 396,92	0,00
dont subvention du partenaire «»				

⁽²⁾ Uniquement pour les LAEP

DESCRIPTIF DU PROJET

Le Laep la Parentèle existe déjà, mais vu une nouvelle convention qui tient compte de plus d'heures d'ouverture et des heures de préparation. Il est à prevoir de supprimer l'ancienne ligne en stock et créer un nouveau flux avec le volume d'heure affiché dans la nouvelle convention PSO.

Annexe 3

FICHE PROJET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant

DESCRIPTION							
Nature:	Multi Accue	il	•				
Nom de la structure :		s Enfants d'Osiris 2	-				
Adresse:	Rue Lecocq	- 33000 BORDEAUX	-				
Gestionnaire :	Les enfants	d'Osiris	-				
Partenaires du Cej qui financent :							
collectivité territoriale	Nom:	MAIRIE DE BORDEAUX	-				
collectivité territoriale	Nom:		-				
Pourcentages de répartition entre p	partenaires du Ce	j retenus pour l'action :					
Nom:		% de répartition :					

% de répartition :

Date d'ouverture : 5/8/16

Nom:

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4				
	2016	2017	2018	2019				
Capacité théorique								
Nombre de jours d'ouverture	220	220	220	0				
Amplitude d'ouverture par jour	11	11	11	0				
Nombre d'heures d'ouverture par an	2 420	2 420	2 420	0				
Nombre de places contractualisées : (donnée saisie sous Sias Cej dans les données d'activité « nombre de places Pmi »)	32	32	32	0				
Capacité théorique (nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées)	77 440	77 440	77 440	0				
	Prévisions	d'activité						
Nombre d'heures enfants 0/6 ans	59 629	59 629	59 629	0				
Taux d'occupation : (%)	77,00%	77,00%	77,00%	#DIV/0!				
Doni	nées financièr	es prévisionnel	lles					
Total des dépenses	447 324,80	447 324,80	447 324,80	0.00				
Total des recettes	447 324,80	447 324,80	447 324,80	0.00				
dont subvention du partenaire «»	230 400,00	230 400,00	230 400,00	0.00				
dont subvention du partenaire «»								

DESCRIPTIF DU PROJET

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation	
	Numéro SIREN / SIRET		
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	The station do non changement de station	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire		

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Vocation	Statuts		
Destinataire du paiement Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)		Attestation de non changement de situation	
	Numéro SIREN / SIRET		
Existence légale	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)		

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture		
Existence légale	Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.		
	Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation	
	Numéro SIREN / SIRET		
Vocation	Statuts		
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)		
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)		

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso: - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso: - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso: - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso: - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

Activité	Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso: - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso: - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso: - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso: - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
----------	--	---	--	---

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité	
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ	
	Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.	